

BUREAU FEDERAL du



FFBB

Document de travail

Samedi 9 mars 2024

The background features a horizontal color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the gradient. One line starts at the top center and curves downwards and to the right. The other line starts at the top right and curves downwards and to the left, intersecting the first line.

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the page, creating a sense of movement and depth. These lines are part of a larger abstract graphic design.

14. Délégation Pratiques Fédérales A. SALMON

14.2 Sujets à débat / décisions

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is a simple curve, while the other is a more complex shape that resembles a stylized letter 'A' or a large bracket.

2023-2024	2024-2025
<p>Le capitaine en jeu ou l'entraîneur de l'équipe réclamante « <i>Après la rencontre :</i> - <i>Doit, dans un délai de vingt (20) minutes après la fin de la rencontre, dicter l'objet de sa réclamation à l'arbitre, dans le vestiaire, après lui avoir remis un chèque du montant fixé chaque année par le Comité Directeur Fédéral. Cette somme restera acquise à l'organisme concerné ; »</i></p>	<p>Proposition à titre expérimental sur les compétitions nationales (hors Championnats et Coupe de France Haut Niveau) : Possibilité de faire un virement avant midi le premier jour ouvrable qui suit la rencontre + transmission de la preuve de virement dans les mêmes conditions.</p>

2023-2024	2024-2025
<p>Arbitre <i>« Doit adresser le lendemain de la rencontre, un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser les imprimés prévus à cet effet) accompagné du chèque reçu et de l'original de la feuille de marque (ou, le cas échéant, copie de l'e-Marque), ainsi que des rapports de l'aide-arbitre et des officiels de table de marque »</i></p>	<p>Proposition à appliquer sur l'ensemble du territoire : Possibilité pour l'arbitre d'envoyer seulement par mail les rapports à la commission compétente.</p>

Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

